



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/10/Corr.1
13 juin 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18 – 22 juin 2018

Corrigendum

RAPPORTS DE SITUATION ET RAPPORTS SUR LES PROJETS COMPORTANT DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE REMISE DE RAPPORTS

Ce document est émis afin de :

- **Remplacer** le paragraphe 7 par ce qui suit :

7. Les agences bilatérales et d'exécution concernées ont soumis, au nom des gouvernements du Brésil, du Chili, de la Chine, de Cuba, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, du Kenya, du Koweït et du Viet Nam, des rapports sur la mise en œuvre de projets dans le cadre de la phase I ou II des PGEH soumis à des exigences particulières de remise de rapport.

- **Ajouter** ce qui suit à la fin de la partie II sur les rapports des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) :

Phase I des PGEH pour le Chili et la Chine (rapports périodiques annuel/final)

58(bis). Le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis le rapport périodique de 2017 de la phase I du PGEH au nom du gouvernement du Chili et le rapport périodique final sur le plan du secteur des solvants de la phase I du PGEH au nom du gouvernement de la Chine. Les rapports pertinents et les observations et recommandations du Secrétariat se trouvent dans les documents indiqués dans le tableau 2 bis).

Tableau 2 bis). Rapports périodiques annuel/final

Pays	Titre du projet	Agence	Décision	Numéro de document	Recommandation
Chili	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique de 2017)	PNUD	76/45 b)	81/28	Par. 9
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (rapport périodique final) (plan du secteur des solvants)	PNUD	75/29 a)	81/29	Par. 50

58(ter). Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les recommandations du Secrétariat énoncées dans les documents pertinents indiqués dans le tableau 2 bis).